

**Arrêté n° 2026VI - 105 - 26UT Voirie-209
prorogeant l'arrêté n°26 - UT VOIRIE 193**

Portant réglementation du stationnement et de la circulation

LE MAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU l'arrêté n°26 - UT VOIRIE 193 en date du 30/09/2026

CONSIDÉRANT que les travaux ne sont pas terminés (terrassement d'une grande fouille BT/HTA)

ARRETE

Article 1

Les dispositions de l'arrêté 26 - UT VOIRIE 193 du 30/09/2026, portant réglementation du stationnement et de la circulation RUE DE L'UNIVERSITE, sont prorogées jusqu'au 20/11/2026.

Article 2

Portant réglementation du stationnement et de la circulation

Article 3

Les entreprises TELEIS et ENEDIS seront chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Villetaneuse, le 08 octobre 2026

Dieunor EXCELLENT
Le Maire



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.